Déclaration liminaire

au CTSD du 21 juin 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Mesdames les Inspectrices,

Messieurs les Inspecteurs,

Ce CTSD supplémentaire placé en juin devait permettre aux écoles de préparer la rentrée avec plus de certitudes.

Cependant, l'ordre du jour ne portant que sur les fermetures conditionnelles posées en avril, cette commission ne pourra pas réellement atteindre son objectif.

En effet, des écoles placées en ouverture conditionnelle ou n'ayant bénéficié d'aucune mesure en avril ont vu leurs effectifs augmenter depuis et auraient besoin d'une ouverture. Nous vous demandons donc de prendre en considération les évolutions dès à présent pour prononcer à minima des ouvertures conditionnelles afin de placer des enseignants sur ces postes au plus vite et améliorer les conditions d'accueil de nos élèves à la rentrée.

Afin de tenir compte des flux migratoires pendant les vacances d'été, nous tenons, d'ors et déjà à vous signaler que nous nous opposerons à toute fermeture de classe définitive.

D'autre part, l'ordre du jour ne comportant pas de questions diverses, nous vous demandons d'entendre aujourd'hui quelques inquiétudes et questionnements relevant de ce comité :

<u>Concernant les ULIS</u>

Nous attendons des informations concernant l'organisation des Ulis et l'application du décret à la prochaine rentrée. Vous nous aviez signifié que

nous tiendrions compte de la présence des ULIS dans les repères de carte scolaire, qu'en est-il aujourd'hui ?

Concernant les décharges de direction des écoles à deux et trois classes.

Deux changements sont programmés dans les volumes de décharge applicables à la rentrée 2016 pour les directeurs et directrices d'école (voir BO n°32 du 4 sept 2014). 10 jours fractionnables, soit une journée par mois, sont attribués pour les écoles à deux classes (au lieu de 4 auparavant) et 1/3 de décharge est désormais attribué pour les écoles à 8 classes (au lieu d'1/4 auparavant).

Vous avez annoncé en avril la création de postes de remplaçant afin d'appliquer ces nouvelles décharges de direction. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que certains directeurs n'ont pas bénéficié de la totalité de la décharge qui leur était attribuée à cause du manque de remplaçants. De plus, il semble important qu'ils puissent connaître à l'avance les journées pendant lesquelles un enseignant prendra leur classe et que celles-ci soient étalées sur l'année scolaire. Certaines circonscriptions ont, semble-t-il mieux abondé cette demande et nous vous demandons donc de faire de votre mieux pour satisfaire équitablement les collègues du département.